

De la France vers la Suisse, le franchissement de la frontière est souvent motivé (pour les PME notamment) par la simplicité et la stabilité des règles administratives, sociales et fiscales en Suisse (le niveau de simplicité est largement privilégié, avant le poids des charges sociales³⁷), face à des règles instables (changeant fréquemment) en France. Les plus petites entreprises ont plus tendance à s'installer totalement en Suisse, alors que d'autres plus importantes conservent une bilocalisation. Enfin, l'image de la Suisse se vend mieux à l'international que celle de la France pour une entreprise, qui en s'installant à Genève reste également à une heure de Lyon.

MARCHÉ DE L'EMPLOI

Sur le versant français, le taux de chômage était compris entre 6,9 (Ain) et 11,3 % (Territoire de Belfort) fin 2013. Versant Suisse, le taux de chômage était compris entre 3,3 (Valais) et 5,5 % (Genève)³⁸. La zone frontalière française possède un taux de chômage plus bas que la moyenne nationale, voire régionale. Côté suisse, le taux de chômage est souvent considéré comme préoccupant, comparativement à la moyenne nationale (2,9 % en juin 2014), notamment dans les cantons de Genève et de Neuchâtel (plus forts taux de chômage en Suisse). Politiquement, des tensions existent donc face à des travailleurs frontaliers (près de 150 000 en provenance de France en 2014) qui peuvent parfois accepter des salaires plus bas. Les Français pallient toutefois le manque de main-d'œuvre qualifiée suisse, c'est pourquoi les entreprises craignent les orientations devant être prises suite à la votation du 9 février 2014, suite à laquelle une limitation de la libre circulation devrait être instaurée.

En matière de formation, il existe peu de coopération transfrontalière (quelques coopérations dans le supérieur), en dépit de nombreux projets, notamment dans l'Arc jurassien. Parfois, un sentiment de former des travailleurs pour la Suisse peut exister pour les entreprises, rendant difficile une coopération plus poussée. L'apprentissage transfrontalier n'existe pas, côté genevois les obstacles administratifs avaient été levés, mais sans candidat à ce parcours. L'orientation prise est donc plutôt de faciliter la mobilité professionnelle en transfrontalier, en travaillant en commun sur la validation des acquis de l'expérience et l'équivalence des diplômes.

ACTEURS DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE TRANSFRONTALIÈRE

L'action publique en matière économique est marquée par une plus forte implication côté français, où les indicateurs de conjoncture sont aussi plus mauvais. Côté suisse, la bonne marche de l'économie et un libéralisme traditionnellement plus marqué laisse des acteurs publics plus en retrait. La coopération transfrontalière en matière de développement économique doit donc faire la synthèse entre deux modes d'intervention différents, rendant peu aisé le travail en commun.

Dans l'Arc jurassien et le Grand Genève, les instances de coopération transfrontalière (la Conférence TransJurassienne et le GLCT du Grand Genève) conduisent des actions de concertation entre acteurs économiques, via des groupes ou cellules de travail.

- **Pour le Grand Genève**, les actions de promotion commune se sont arrêtées (promotion commune au MIPIM), les résultats étant insuffisants au regard des efforts consentis, mais les partenaires essaient de trouver une formule de coopération plus efficace, ce qui est difficile du fait de la concurrence vécue entre les deux territoires nationaux. Une cellule commune de concertation en matière de développement économique existe au sein du GLCT, mais elle se réunit peu et ne parvient pas à trouver des intérêts communs.
- **Dans l'Arc jurassien**, la plus grande spécificité microtechnique laisse espérer une progression des partenariats entre entreprises, incluant des universités, grâce à une animation plus forte et à une mise en réseau des entreprises. Un projet comme INNOVARC est intéressant sur ce point.

Les acteurs consulaires, dont les structures ne sont pas comparables (pas de financement obligatoire ni de mission de service public en Suisse), n'ont pas d'habitude de travail en commun, à l'exception de l'ULAM (Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers), qui fédère les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) des deux départements français et leurs équivalents dans les cantons de Genève, Vaud et Valais et propose une information complète sur le travail et la formation des deux côtés de la frontière.

Le programme INTERREG France-Suisse a financé de nombreux projets de développement économique entre 2007 et 2013 et il continuera de soutenir ce domaine dans la période 2014-2020.

³⁷ 600 chefs d'entreprises interrogés dans le cadre de l'étude d'EUREX: *Avantages comparés pour l'implantation d'activités économiques en France et en Suisse* (Genève/Vaud), op.cit.

³⁸ SECO, juin 2014.